



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

Ce règlement particulier complète les règlements F.F.M 2019

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Nom du meeting	Championnat de ligue de Vitesse Nouvelle Aquitaine Championnat de ligue d'Endurance Nouvelle Aquitaine
Nom du Circuit	Circuit Haute Saintonge
Organisateur	Moto Club de Haute Saintonge
Date du meeting	Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019
Nombre de jours	2 jours

COORDONNEES DU MOTO CLUB DE HAUTE SAINTONGE

Moto Club de Haute Saintonge – 18 Av de la République – 17270 MONTGUYON

Site : www.motoclubdehautesaintonge.com

E-MAIL : contactmchs@gmail.com

COORDONNEES DU CIRCUIT

Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font - 17360 LA GENETOUIZE

Tél. : 05 46 04 08 10 - site : www.circuitdehautesaintonge.com

ARTICLE 1 | OFFICIELS

LA MANIFESTATION SERA PLACÉE SOUS LA DIRECTION DE

Directeur de course :	ESCROIGNARD Yann	N° licence : 114200
Directeur de course adjoint :	AUPY Bernard	N° licence : 046538
	GEORGET Bernard	N° licence : 011372
Délégué FFM :	BRETON Evelyne	N° licence : 106814
Membres du Jury / Commissaires sportifs :	MAYA-TORRICO Claude	N° licence : 085306
	SOURISSEAU Marc	N° licence : 031368
Commissaires techniques :	EVARD Marcel	N° licence : 213991
	RIDET Jean-Roland	N° licence : 127011
	PINDRAY Françoise	N° licence : 042080
	BARREAU Jeremy	N° licence : 214981
Responsable voie des stands :	LEZIN Cédric	N° licence : 233868
Responsable commissaires de piste :	NEUMANN Jérôme	N° licence : 278716
Représentant Moto Club de Haute Saintonge :	JOFFRE Yannick	N° licence : 252182
Organisateurs Techniques :	JOFFRE Yannick	N° licence : 252182
Chronométreurs :	CHRONOMETRAGE D'AQUITAINE	

ENVIRONNEMENT

Obligation à tout pilote de posséder **un tapis environnemental**, pour chaque machine. En cas de renversement de produit gras sur le sol, celui-ci doit être nettoyé le plus rapidement possible. Au besoin se rapprocher de l'organisateur. L'emplacement qui vous est alloué, doit rester propre en permanence.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 2 | DEFINITION DE L'EPREUVE

L'association Moto Club de Haute Saintonge organise le 27 et 28 Juillet 2019 :

- le Championnat de ligue Vitesse Nouvelle Aquitaine
- le Championnat de ligue d'endurance Nouvelle Aquitaine

Dans les catégories suivantes :

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VITESSE NOUVELLE AQUITAINE

Master : Plus de 600cc jusqu'à 1150cc, 4 temps, 4 cylindres
Plus de 675cc jusqu'à 1100cc, 4 temps, 3 cylindres
Plus de 750cc jusqu'à 1350cc, 4 temps, 2 cylindres

Expert : Plus de 401cc à 600cc 4 temps, 4 cylindres
Plus de 401cc à 675cc 4 temps, 3 cylindres
Plus de 650cc à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cyl.)
Plus de 900cc à 1100cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cyl.)

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURANCE NOUVELLE AQUITAINE

Le Championnat est ouvert aux machines suivantes :

- Jusqu'à 910cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cylindre)
- Jusqu'à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre) transmission par courroie
- Jusqu'à 740cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre)
- Jusqu'à 350cc 2 temps, 2 cylindres

RAPPEL

Le préambule ainsi que les règles générales de la vitesse sont applicables. Dans l'enceinte du circuit, les véhicules d'accompagnement, doivent rouler à la vitesse d'un piéton au pas. Leur niveau sonore ne doit pas dépasser les 90 dB maxi.

NOUVEAUTÉ 2019

La présence de mousse « explosafe » dans le réservoir est obligatoire pour toutes les catégories (sauf pour les side-cars où elles sont conseillées).



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

SAMEDI 27 JUILLET 2019

08h10

De 08h30 à 08h55

08h40

De 09h00 à 09h20

09h05

De 09h25 à 09h45

09h30

De 09h50 à 10h10

09h55

De 10h15 à 10h40

10h25

De 10h45 à 11h10

10h55

De 11h15 à 11h40

11h25

De 11h45 à 12h10

PAUSE REPAS

13h20

De 13h40 à 14h00

13h45

De 14h05 à 14h25

14h10

De 14h30 à 14h50

14h35

De 14h55 à 15h20

15h10

De 15h30 à 16h00

15h50

De 16h10 à 16h40

16h30

De 16h50 à 17h20

17h10

De 17h30 à 18h00

17h50

De 18h10 à 18h40

18h30

De 18h50 à 19h20

Pré-Grille ENDURANCE PILOTE JAUNE

Essais Chronos ENDURANCE PILOTE JAUNE 25'

Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO

Essais Chronos N°1 SIDE-CAR - PROMO 20'

Pré-Grille SporTwin

Essais Chronos N°1 SPORTWIN 20'

Pré-Grille SIDE-CAR - CLASSIC

Essais Chronos N°1 SIDE-CAR - CLASSIC 20'

Pré-Grille ENDURANCE PILOTE ORANGE

Essais Chronos ENDURANCE PILOTE ORANGE 25'

Pré-Grille EXPERT

Essais Chronos EXPERT 25'

Pré-Grille EXPERT-MASTER

Essais Chronos EXPERT-MASTER 25'

Pré-Grille MASTER

Essais Chronos MASTER 25'

Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO

Essais Chronos N°2 SIDE-CAR - PROMO 20'

Pré-Grille SporTwin

Essais Chronos N°2 SPORTWIN 20'

Pré-Grille SIDE-CAR - CLASSIC

Essais Chronos N°2 SIDE-CAR - CLASSIC 20'

Pré-Grille ENDURANCE PILOTE VERT

Essais Chronos ENDURANCE PILOTE VERT 25'

Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER

Course 1 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 18 Tours

Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO

Course 1 SIDE-CAR - PROMO 19 Tours

Pré-Grille SporTwin

Course 1 SPORTWIN 19 Tours

Pré-Grille SIDE-CAR - CLASSIC

Course 1 SIDE-CAR - CLASSIC 19 Tours

Pré-Grille EXPERT

Course 1 EXPERT 20 Tours

Pré-Grille MASTER

Course 1 MASTER 20 Tours



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

DIMANCHE 28 JUILLET 2019

08h30 à 08h45
De 08h45 à 12h45

PAUSE REPAS

13h55

De 14h15 à 14h45

14h35

De 14h55 à 15h25

15h15

De 15h35 à 16h05

15h55

De 16h15 à 16h45

16h35

De 16h55 à 17h25

17h15

De 17h35 à 18h05

EN EPIS ENDURANCE (SUR LA PISTE)
ENDURANCE 4H

Pré-Grille SIDE-CAR - PROMO

Course 2 SIDE-CAR - PROMO 19 Tours

Pré-Grille SporTwin

Course 2 SPORTWIN 19 Tours

Pré-Grille CONSOLANTE EXPERT-MASTER

Course 2 CONSOLANTE EXPERT-MASTER 18 Tours

Pré-Grille SIDE-CAR - CLASSIC

Course 2 SIDE-CAR - CLASSIC 19 Tours

Pré-Grille EXPERT

Course 2 EXPERT 20 Tours

Pré-Grille MASTER

Course 2 MASTER 20 Tours

ARTICLE 3 | CAPACITE

Sur le Circuit de Haute Saintonge, d'un développement de 2,2 kms, il sera admis simultanément :

ESSAIS : 36 Motos

COURSE : 36 Motos

SIDE-CAR : 22 Side-cars en course / 26 aux essais

ENDURANCE : 42 Motos

Panneautage (uniquement pour l'endurance): 2 panneauteurs maxi par machine en piste seront autorisés.

ARTICLE 4 | LICENCES

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes titulaires d'une licence F.F.M 2019

- NCO
- Licence une manifestation

ARTICLE 5 | DROITS D'ENGAGEMENT

Toutes demandes d'engagement devront être se faire sur le site www.ffm.engage-sports.com
Règlement possible par CB ou chèque.

Aucune inscription envoyée directement au club ne pourra être traitée.

Droit d'engagement : 210 euros : 1 pilote/1 moto - transpondeur compris. (195€ pour les pilotes s'inscrivant au championnat complet)

Les engagements seront clos dès épuisement des places.

Une majoration de 50 euros pour les engagements hors délai sera effectuée.

Celui-ci est fixé à la date du 14 Juillet 2019 soit 2 semaines avant l'épreuve.

Cette date fera aussi office de limite de désengagement. Passée cette date, sauf motif légitime et justifié (décès ou accident grave), aucun engagement ne sera remboursé.

Le 08 Juillet, le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus.

Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

ARTICLE 6 | VERIFICATIONS

Les **vérifications administratives** auront lieu :

Vendredi 26 juillet de 14H à 19H00 et le Samedi 28 Juillet de 6H30 à 7H30

Chaque pilote doit présenter :

- Licence F.F.M 2019 : NCO ou Licence une manifestation (fournir un certificat **médical type FFM** (disponible sur le site de la FFM) + un chèque de 110 euros à l'ordre du MCHS pour payer votre licence une manifestation), possibilité de la prendre en ligne jusqu'à 5 jours avant l'épreuve ce qui simplifiera les démarches et qui vous coûtera un peu moins cher.
- Permis de conduire (Moto) ou CASM

Les **vérifications techniques** auront lieu :

Le Vendredi 26 Juillet de 14H à 20H00 et le Samedi 27 Juillet de 6H30 à 7H30

Les pilotes devront présenter leur équipement complet et en conformité avec les articles annuaires F.F.M et équipements CNV.

ARTICLE 7 | CONTROLE SONOMETRIQUE

Comme le prévoit le règlement FFM, des mesures du niveau sonore des machines pourront être effectuées avant, pendant et après le déroulement du Championnat.

Le niveau sonore maximum est de 102 dB au régime correspondant à la machine.

ARTICLE 8 | LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront fournis, après vérifications administratives et techniques aux pilotes, team manager et mécaniciens. Ils seront nominatifs, non vendables et non cessibles à titre gracieux.

Toute fraude entrainera la confiscation des laissez-passer incriminés, sans préjuger des sanctions disciplinaires encourues par le pilote à qui ils ont été délivrés.

Par pilote : Un bracelet pour le pilote, 3 laissez-passer mécanicien.

Endurance : Un bracelet par pilote, 2 laissez-passer mécaniciens, 2 laissez-passer ravitailleurs.

ARTICLE 9 | ESSAIS CHRONOMETRES

Les grilles de départ seront déterminées à la suite des essais chronométrés obligatoires qui se dérouleront sur une séance de 25mn, et en application du règlement du Championnat de ligue en vigueur.

ARTICLE 10 | ASSURANCE

La manifestation a obtenu le visa de la F.F.M et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006, auprès de l'assureur « Assurances Lestienne »

ARTICLE 11 | REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

Tous les autres points seront traités conformément aux règlements généraux des diverses



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

épreuves.

Tous les autres cas non prévus au présent règlement particulier et aux divers règlements généraux seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositifs de Code Sportif National, de ses annexes, et de ses règles générales CNV.

ARTICLE 12 | RESPONSABILITE DU PILOTE

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 13 | Paddock

Il est indiqué aux concurrents, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toutes nuisances sonores (démarrage moteur, fête musicale, etc ...) entre 22H00 le Vendredi 26 juillet et 7H le Samedi 27 juillet ainsi qu'entre 22H00 le Samedi 28 juillet et 7H le Dimanche 28 juillet est interdites.

Tout manquement au règlement intérieur du circuit entraînera l'exclusion du pilote et de ses accompagnants. A ce titre, nous rappelons que chaque pilote est pleinement responsable des actes commis par son entourage.

ARTICLE 14 | BRIEFING

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes et sera organisé par la Direction de course, dans la salle de briefing située dans le hall d'accueil du circuit.

Toute absence sera passible d'une amende de 75 euros.

Le Briefing aura lieu :

- **Side-Car Open/Promo :** Vendredi 26 juillet **16H30 - parking du bas**
- **SporTwin :** Vendredi 26 juillet **17H20 - salle briefing**
- **Expert :** Vendredi 26 juillet **17H50 - salle briefing**
- **Master :** Vendredi 26 juillet **18H20 - salle briefing**
- **Endurance :** Vendredi 26 juillet **18H50 - salle briefing**
- **Le Samedi 27 juillet à 7H30 pour les retardataires de toutes les catégories dans la salle des briefings.**



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURANCE

ARTICLE 1 | OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Moto Club De Haute Saintonge organise, sous l'égide et avec l'accord de la F.F.M, dans le cadre de la promotion du sport motocycliste, une épreuve intitulée

LES 4 HEURES DU MOTO CLUB DE HAUTE SAINTONGE

Cette épreuve se déroulera dans le cadre du Championnat de ligue. Elle comptera également pour l'endurance de Pau (3H) et du Val de Vienne Moto (5H).
Un classement final sera fait à l'issue de ces endurances.

ARTICLE 2 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

PILOTES

Pourront participer aux 4 Heures du M.C.H.S les titulaires d'une licence F.F.M, NCO en cours de validité. Les pilotes munis d'une licence manifestation au weekend pourront également participer mais ne pourront pas marquer les points au championnat. (Dans les conditions définies ci-dessous)

Les pilotes devront être âgés d'au moins 16 ans, conformément aux règlements de la F.F.M.

Il est entendu que les organisateurs se réservent le droit d'examiner et de refuser toute candidature présentant un caractère particulier afin de préserver l'esprit de la course.

Lors de son engagement, chaque pilote devra s'engager à respecter les règlements de la F.F.M.

MACHINES

Le Championnat est ouvert aux machines suivantes :

Jusqu'à 910cc 4 temps, 2 cylindres (2 soupapes/cylindre)

Jusqu'à 750cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre) transmission par courroie

Jusqu'à 740cc 4 temps, 2 cylindres (4 soupapes/cylindre)

Jusqu'à 350cc 2 temps, 2 cylindres

INSCRIPTIONS

Toutes demandes d'engagement devront être se faire sur le site www.ffm.engage-sports.com

Règlement possible par CB ou chèque.

Aucune inscription envoyée directement au club ne pourra être traitée.

Droit d'engagement par équipage : 510 euros : 2 ou 3 pilotes/ 1 moto - transpondeur compris. (495€ pour les équipages s'inscrivant sur le championnat complet)

Les engagements seront clos dès épuisement des places.

Une majoration de 75 euros pour les engagements hors délai sera effectuée.

Celui-ci est fixé à la date du 14 Juillet 2019 soit 2 semaines avant l'épreuve.

Cette date fera aussi office de limite de désengagement. Passée cette date, sauf motif légitime et justifié (décès, accident grave), aucun engagement ne sera remboursé.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

Le 08 Juillet, le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'annuler cette épreuve si les droits d'engagements des participants ne nous sont pas parvenus. Dans ce cas les inscrits seront remboursés intégralement.

ARTICLE 3 | PUBLICITÉ ET TENUE DES PILOTES

TENUE DES PILOTES

Chaque pilote devra posséder une tenue de coureur conforme à la réglementation F.F.M. La combinaison cuir, le casque, les bottes et les gants seront de marque libre.

Le port d'une protection dorsale rigide est obligatoire, celle-ci est portée dans la combinaison. Lors de la mise en pré-grille, si le pilote ne porte pas une tenue homologuée, il se verra refuser l'accès à la piste.

PUBLICITE SUR LA MACHINE

Les concurrents auront la possibilité d'apposer sur la machine les annonceurs de leur choix, à condition que ceux-ci ne soient pas contraires à la réglementation française sur les alcools, les tabacs, les bonnes mœurs ou les sectes.

La décoration de la machine concernant la couleur, est libre.

EXPLOITATION PUBLICITAIRE

Le Moto Club de Haute Saintonge se réserve le droit d'exploiter tous les résultats à des fins publicitaires. Le pilote autorise le Moto Club de Haute Saintonge à exploiter ses résultats, son image à des fins publicitaires. Lors de l'inscription, chaque pilote reconnaîtra être libre de tout engagement ou obligation avec des tiers lui permettant de respecter totalement les termes du présent règlement. Aucune marque, société ou association ne peut utiliser le logo ou les résultats à des fins publicitaires ou commerciales sans l'accord des organisateurs.

ARTICLE 4 | CONTROLE ET SANCTIONS

A l'issue de chaque épreuve, toutes les machines seront mises en parc fermé. Toute infraction, si minime soit-elle, pourra entraîner une sanction prise par l'organisation et une demande de sanction auprès du jury de l'épreuve pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent

DEMONTAGE PAR L'ORGANISATION

Le directeur de course et les contrôleurs techniques se réservent le droit de procéder à toutes vérifications techniques supplémentaires par les techniciens et de prélever une ou plusieurs pièces en vue de les contrôler dans les ateliers des constructeurs. En cas de non-conformité, les pièces seront saisies par les contrôleurs techniques. En cas de conformité, les contrôleurs techniques s'engagent à renvoyer les pièces dans les plus brefs délais et à fournir les joints pour un remontage moteur si celui-ci a été ouvert. Dans le cas d'un démontage de la moto le retour est aux frais du pilote.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

SANCTIONS

Toute infraction au règlement technique entraînera l'exclusion de l'épreuve. Cette décision disciplinaire fera l'objet d'une validation par la F.F.M.

RECLAMATIONS

Une réclamation écrite accompagnée d'un montant de 75 euros pourra être déposée auprès du directeur de course dans la demi-heure suivant la proclamation des résultats, lorsqu'il s'agit d'une réclamation relative aux classements de l'épreuve.

Pour un démontage moteur, la réclamation devra être accompagnée d'un montant de 200 euros. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ASSURANCES

La manifestation a obtenu le visa de la F.F.M et est assurée en responsabilité civile, conformément aux prescriptions de l'article R 331-30 du code du sport et de l'arrêté du 27 octobre 2006 auprès de l'assureur « Assurances Lestienne »

INTERPRETATION - LITIGES

Il est rappelé que tout ce qui n'est pas expressément autorisé et précisé dans ce règlement est strictement interdit.

Tout litige sur une épreuve sera tranché en premier ressort par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve après avis et notification des Commissaires Techniques. En cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par le Président de la C.C.R. et le Président du Collège Technique après avis des Commissaires Techniques ayant procédé au démontage. En cas de contestation de la décision, l'instance compétente est la Cour Disciplinaire Nationale.

ARTICLE 5 | DEROULEMENT

DEPANNAGE OU PANNE EN COURSE

En l'absence d'une contre piste sur le circuit de Haute Saintonge, lorsque qu'une machine est en panne, ou si le pilote chute sans gravité, celui-ci ne pourra pas ramener la moto dans les stands par ses propres moyens. Il devra attendre avec les commissaires de piste au poste ou il y aura eu la panne ou la chute. Il sera autorisé à rejoindre les stands par ses propres moyens que si sa moto est en mesure de rouler au pas sur la piste. Le jugement du bon état de la moto pour reprendre la piste, direction les stands, sera à l'appréciation des commissaires en poste.

Pour pallier à l'absence de cette contre piste, un dépannage pendant la course sera mis en place sous Safety-car en fonction des conditions de course.

Les dépannages seront également possibles si la course est sous Safety-car avec le Médical-car.

Toutes motos rentrant avec le fourgon de dépannage ou au pas dans les stands, devront faire l'objet d'un contrôle du service technique avant la reprise de la course.



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

QUALIFICATIONS

Pour chaque épreuve, il est prévu une séance d'essais chronométrés de 25 minutes par pilote. Le nombre de pilotes admis pour chaque série d'essais chronométrés sera celui figurant sur le document d'homologation du circuit et figurant sur le règlement particulier.

Les pilotes devront porter le brassard qui leur aura été attribué lors du contrôle administratif. L'inversion des séries ne sera plus possible après la fermeture du contrôle administratif.

Tout pilote se présentant à une série dans laquelle il n'est pas inscrit sera refusé.

Tous les pilotes seront qualifiés pour les finales sans contrainte de temps minimum, seule la capacité du circuit déterminera si certains pilotes pourront rouler.

COURSES

Pour la définition de la grille de départ, le meilleur temps de l'équipage sera obtenu par la moyenne du meilleur temps de chaque pilote de l'équipage.

La procédure de départ sera de type 24h.

DEROULEMENT DE LA COURSE

La sortie des stands sera ouverte pendant 5 minutes pour faire le tour de formation et la mise en épis. L'épreuve durera 4 heures et réunira deux ou trois pilotes sur une seule machine.

La moto doit obligatoirement passer au contrôle technique avant la manifestation.

ARRETS AUX STANDS

Lorsqu'un concurrent utilise la piste de décélération pour rejoindre ou quitter son stand, il devra circuler sur celle-ci à allure réduite et sans doubler.

Les ravitaillements en carburant doivent se faire conformément au règlement suivant :

- Machines obligatoirement arrêtées lors de l'arrêt au stand.
- Avant de ravitailler une machine, elle doit être béquillée devant le stand.
- Le pilote ne pourra pas rester sur la machine durant les opérations de ravitaillement en carburant.
- Les opérations de ravitaillement et les réparations ne peuvent pas avoir lieu simultanément.
- Les opérations de ravitaillement doivent intervenir après toutes les interventions de maintenance.
- Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie. Cette personne devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant d'une capacité minimum de **5kg pour les appareils à poudre de type ABC ou polyvalente et de 2kg pour les extincteurs à Co2 efficace sur les feux d'hydrocarbures**, et devra obligatoirement être présente lors de toutes les opérations de ravitaillement. Une autre personne affectée au remplissage du réservoir devra être habillée d'une tenue en coton ou cuir, de gants de cuir, de chaussures montantes en cuir et d'un casque avec écran de protection ou d'une cagoule ignifugée et de lunettes de protection. Le même équipement est demandé à la personne affectée à la sécurité incendie. Le remplissage devra s'opérer avec le système défini à l'article 5 « SYSTEME DE RAVITAILLEMENT » du présent règlement.
- Toutes interventions importantes (autres que ravitaillement, plaquette ou changement de roues) devront se faire à l'intérieur du stand, sans restriction du nombre de personnes.
- Quatre personnes maximum peuvent intervenir simultanément sur la machine (si le pilote participe à l'intervention, il sera compris dans ces quatre personnes) lors d'opérations de



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

maintenance ou réparations hors du stand.

SYSTEME DE RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements se font uniquement à la main à l'aide d'un derrick non suspendu

Le remplissage des systèmes de ravitaillement s'effectuera devant le stand de l'équipage à la pompe manuelle avec la présence du pompier et de son extincteur.

Le stockage d'essence se fera dans un stand défini par l'organisation. Un maximum de 30L d'essence, tout contenant confondu, est autorisé dans les stands, en conformité avec le règlement fédéral.

CLASSEMENT DE LA COURSE

A la fin de l'épreuve (la tombée de la dernière heure), le drapeau à damier sera abaissé sur l'équipage de tête, à la condition que celui-ci franchisse la ligne d'arrivée dans les 3 minutes. Dans le cas contraire, sera déclarée vainqueur la machine la mieux placée ayant franchie la ligne d'arrivée dans les 3 minutes.

Toute machine qui n'aura pas franchi la ligne dans les 3 minutes qui suivent la dernière heure ne sera pas prise en compte dans le classement de l'épreuve, ainsi que toute machine qui n'aura pas parcouru 75 % de la distance de l'équipage déclaré vainqueur.

A l'issue de chaque épreuve, les 3 premières machines au minimum seront mises en parc fermé. Le Directeur de Course pourra, par ailleurs, faire mettre en parc fermé et faire vérifier toute machine, quel que soit son classement.

ARRET DE LA COURSE

Tel que réglementé à l'article 6 du règlement général CCR :

Si un arrêt de la course intervient avant que 66 % du temps de course n'ait été effectué et qu'il n'y ait pas de nouveau départ, le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et seulement 50 % des points seront attribués.

Si un arrêt de la course intervient alors que 66 % du temps de course ait été effectué, il n'y aura pas de nouveau départ. Le classement sera celui de l'avant dernier tour de course et la totalité des points seront attribués.

*** Les emplacements seront attribués le vendredi soir lors du briefing.

NOUVEAUTÉ 2019

La présence de mousse « explosafe » dans le réservoir est obligatoire pour toutes les catégories (sauf pour les side-cars où elles sont conseillées).



REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT HAUTE SAINTONGE

Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet 2019

www.motoclubdehautesaintonge.com

Visa du Club Le : .. / .. / ..	Visa de la Ligue Le : .. / .. / ..	Visa de la F.F.M Le : .. / .. / ..
-----------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------